

en Perrain, Renoq, classes 1855 à 1866, le 17 novembre, 9 heures du matin.

Tourcoing-Nord, classes 1860, 61, 62, 63, 64, 65 et 66, mercredi 18 novembre, 9 h. du matin.

Tourcoing-Sud. — Bonnières, Maroy en Baroul, Mouvaux, classes 1855 à 1866, jeudi 19 novembre, 9 heures du matin.

Tourcoing-Sud, classes 1855, 56, 57, 58, 59, 60, vendredi 20 novembre, 9 h. du matin.

Tourcoing-Sud, classes 1861, 62, 63, 64, 65, 66, samedi 21 novembre, 9 h. du matin.

PONT-A-MARCO. — Attiches, Avelin, Berzé, Ennevelin, Fretin, La Neuville, Merigues, classes 1855 à 1866, lundi 16 novembre, 9 heures du matin.

Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Ostricourt, Phalempin, Pont-a-Marco, Thumeries, Tourmignies, Wahagnies, classes 1855 à 1866, mardi 17 novembre, 9 heures du matin.

LANNY. — Annappes, Ascq, Baisieux, Chérens, classes 1855 à 1866, lundi 16 novembre, 9 h. du matin.

Fiers, Forest, Hem, Lannoy, Tressin, classes 1855 à 1866, mardi 17 novembre, 9 heures du matin.

Anstaing, Gruson, Leers, Lys-lez-Lannoy, Sully-lez-Lannoy, Toufflers, Willems, classes 1855 à 1866, mercredi 18 novembre, 9 h. du matin.

Devant le conseil de révision :

LILLE-NORD-EST. — Hellemmes-Lille, Mons-en-Baroul, classes 1855 à 1866, Lille, classes 1855, 56, 57, 58, 59, 60, 61, lundi 16 novembre, 9 heures du matin.

Lille, classes 1862, 63, 64, 65, 66, mardi 17 novembre, 9 heures du matin.

LILLE-SUD-EST. — Tout le canton dans l'ordre suivant : Faches, Lezennes, Ronchin et Lille, jeudi 19 novembre, 9 heures du matin.

QUESNOT-SUR-DEULE. — Tout le canton dans l'ordre alphabétique des communes, samedi 21 novembre, 9 heures du matin.

LA-BASSÉE. — Tout le canton dans l'ordre alphabétique des communes, lundi 23 novembre, 9 heures du matin.

HAUBOURDIN. — Tout le canton dans l'ordre alphabétique des communes, mardi 24 novembre, 9 heures du matin.

CRUING. — Tout le canton dans l'ordre alphabétique des communes, jeudi 26 novembre, 9 heures 1/2 du matin.

SICLIN. — Tout le canton dans l'ordre alphabétique des communes, vendredi 27 novembre, 9 h. du matin.

ROUBAIX-EST. — Tout le canton dans l'ordre suivant : Wattrelos, Roubaix, lundi 30 novembre, 9 heures du matin.

ROUBAIX-OUEST. — Tout le canton dans l'ordre suivant : Croix, Wasquehal, Roubaix, mercredi 2 décembre, 9 h. du matin.

ARMENTIERES. — Tout le canton dans l'ordre alphabétique des communes, vendredi 4 décembre, 8 h. 1/2 du matin.

TOURCOING-NORD. — Tout le canton dans l'ordre alphabétique des communes, lundi 7 décembre, 9 h. du matin.

TOURCOING-SUD. — Tout le canton dans l'ordre alphabétique des communes, mercredi 9 décembre, 9 h. du matin.

PONT-A-MARCO. — Tout le canton dans l'ordre alphabétique des communes, vendredi 11 décembre, 9 h. du matin.

LANNY. — Tout le canton dans l'ordre alphabétique des communes, samedi 12 décembre, 9 h. du matin.

LILLE-SUD-OUEST. — Classe 1855 à 1861, lundi 14 décembre, 9 h. du matin.

Lille-Sud-Ouest, classe 1862 à 1866, mercredi 16 décembre, 9 h. du matin.

LILLE-CENTRE. — Tout le canton dans l'ordre suivant : La Madeleine, Lille-Centre, vendredi 18 décembre, 9 h. du matin.

LILLE-OUEST. — Tout le canton dans l'ordre suivant : Lambresart, Marquette, Saint-André, Wambrechies et Lille, lundi 21 décembre, 9 h. du matin.

Article 8. — MM. les Maires recevront des formules pour la convocation individuelle des hommes inscrits sur les tableaux de recensement.

Ils sont chargés de faire publier et afficher le présent arrêté partout où besoin sera, et d'en assurer l'exécution chacun en ce qui le concerne.

Lille, le 5 novembre 1874.

Le Conseiller d'Etat, Préfet du Nord, BARON LE GUAY.

On sait qu'on a proposé au Conseil municipal de Roubaix la nomination d'un inspecteur spécial de nos Ecoles communales. Nous croyons savoir que c'est après avoir eu connaissance de cette proposition, que M. le ministre de l'instruction publique a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 28 octobre 1874.

Monsieur le Préfet,

Je suis informé qu'il existe, dans certaines villes, des commissions ou des fonctionnaires qui, sous un titre irrégulièrement conféré par l'administration municipale, sont chargés de la surveillance et de l'inspection des écoles, publiques ou libres, et adressent aux conseils municipaux des rapports sur la situation de ces écoles.

Ces désignations sont faites contrairement aux prescriptions de la loi du 15 mars 1850, qui spécifie limitativement, dans ses articles 18, 20, 42 et 44, les autorités auxquelles le législateur a cru devoir confier la surveillance des écoles. En dehors de ces autorités, qui sont les inspecteurs généraux, inspecteurs primaires, délégués cantonaux ou communaux, maires, curés, pasteurs ou délégués du Consistoire israélite, nul ne peut, sans autorisation, inspecter les écoles publiques.

Les délégations données dans ce but sont donc à tous égards illégales et ne sauraient être tolérées plus longtemps. Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Préfet, dans le cas où des faits de ce genre vous auraient été signalés dans votre département, de faire connaître aux administrations municipales, l'illégalité qu'elles commettent,

en les mettant en demeure de la faire cesser sans délai. Je me plais à reconnaître, d'ailleurs, que la pensée qui a guidé les municipalités en cette circonstance a été, le plus souvent, de favoriser le progrès de l'enseignement populaire; mais la loi existe, elle doit être respectée.

J'ajouterai que les fonctions de délégué cantonal sont, dans tous les cas, essentiellement gratuites et qu'un délégué ne saurait être autorisé à recevoir une allocation quelconque d'une municipalité à la condition de lui rendre compte de la situation des écoles qu'il inspecte en vertu du mandat conféré par le Conseil départemental.

Vous aurez à me faire connaître le plus promptement possible les applications auxquelles la présente circulaire aura pu donner lieu dans votre département.

Recevez, etc.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, A. DE COURCEL.

pas lésés dans leur famille, doivent faire connaître leur domicile, dont le choix sera approuvé par l'autorité scolaire et inscrit dans un registre. Tous les trois mois, un bulletin détaillé sur les conduites, le travail et les progrès de chaque étudiant sera envoyé à leurs parents ou tuteurs.

Comme les droits d'inscription doivent être acquittés dans une faculté de l'Etat, jusqu'au vote de la loi sur l'enseignement supérieur, les étudiants qui suivront les cours de l'Institut catholique, n'auront de ce chef aucune condition pécuniaire à remplir.

Les familles chrétiennes seront heureuses, sans aucun doute, de voir s'ouvrir un établissement qui leur offrira touto garantie au point de vue des condamnances et de la préparation aux examens — comme au point de vue des doctrines et de la direction. Elles auront à cœur de profiter des avantages qu'il présente, et par là d'aider au succès d'une œuvre dont elles recueilleraient elles-mêmes le premier profit. Qu'on ne s'y trompe pas : l'avenir est tout entier dans cette œuvre. Ce sont les idées fausses répandues dans les classes dirigeantes qui sont la cause, sinon unique, du moins principale, de l'état déplorable dans lequel se trouve notre société. Le remède est dans une réforme, dans une réorganisation, sur des bases différentes, de l'enseignement supérieur. A chacun d'y travailler dans la mesure de ses forces. Aux familles chrétiennes surtout de ne pas exposer leurs enfants à la mortelle contagion qui a perdu tant de jeunes gens.

Programme des cours pour l'année 1874-1875. — Droit romain : M. ARTHAUD, Docteur en Droit, trois leçons d'une heure par semaine et une conférence.

Droit français : M. VANLAER, Docteur en Droit, trois leçons d'une heure par semaine et une conférence.

Droit naturel et des gens : le R. P. COCHARD, de la Compagnie de Jésus, deux leçons d'une heure par semaine. — Cours approfondi de religion, par le même, une heure chaque semaine.

Les personnes qui désireraient des renseignements plus complets peuvent s'adresser au Secrétaire de l'Institut, ancien hôtel de la préfecture, rue Royale, Lille.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 NOVEMBRE. — Arthur Zennevert, rue Delattre. — Marie Mayot, rue Philippe-le-Bon. — Zélie Moreau, rue du Beau Chêne. — Adolphe Mass, rue de Soubise. — Charles Delfosse, rue de Lannoy.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 NOVEMBRE. — Sidonie Maréchal, 2 mois, rue de l'Espérance. — Robin Carbonnel, 3 mois, rue du Plos. — Marie Desplechin, 13 ans, rue du Square. — Gustave Gillens, 10 mois, au Hutia. — Rosine Desmottes, 60 ans, ménagère, rue Sébastopol.

MARIAGES DU 7 NOVEMBRE. — Gustave Delahaye, 24 ans, employé de commerce, et Angèle Bascourt, 20 ans, piquière. — Charles Brabant, 25 ans, menuisier, et Mathilde Nièce, 27 ans, cuisinière.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille DESALMONT-MILLESKAMP, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JULES-LOUIS DESALMONT, décédé, à Roubaix, le 9 novembre 1874, l'âge de 31 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques solennelles qui auront lieu le mercredi 11 novembre, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.

Les vigiles seront chantées le mardi 10, 4 heures 1/2.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 72.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, le mardi 10 novembre 1874, à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HUBERT CAULIER, époux de Dame ORTHÉLANIE PETERS, décédé à Roubaix, le 2 octobre 1874, à l'âge de 66 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré le mardi 10 novembre 1874, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Dame OLIVE HOUSTE, veuve de M. JEAN-BAPTISTE JEANROY, décédé à Roubaix, le 10 octobre 1874, dans sa 30^e année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, le mardi 10 novembre 1874, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JOSEPH-LOUIS WATINE, décédé à Roubaix, le 16 novembre 1872, dans sa vingt-huitième année.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le mercredi 11 novembre 1874, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame veuve CHARLES CORDONNIER, décédé à Roubaix, le 16 novembre 1872, dans sa 82^e année.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÈGLE AUX ROULANGERS

PAIN DE MÉNAGE. Composé de deux tiers de blé blé et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 20. »

PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 23. »

PAIN BLANC. Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 36. »

PAIN DE FLEUR DIT PAIN FRANÇAIS. Composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 4.75

Les deux pains, à 9.50

Les quatre pains, à 19.00

Les huit pains, à 38. »

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 9 Novembre 1874. Publié le 5 Novembre 1874.

Le Maire de Roubaix, C. DESCART.

Cours de Physique.

Mercredi 11 Novembre, à huit heures du soir.

Mouvements produits par la dilatation de l'air. Différents procédés de chauffage anciens et modernes. Cheminées. Purnivorté : Principes, solutions proposées ou principaux types d'appareils fumivores.

LETTRES MONTAIGNES D'ORTY — Imprimerie Alfred Rebour — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Faits Divers

M. Mathieu Bodet, d'une part, et M. Ferdinand Duval, de l'autre, viennent enfin de signer un bail pour la location d'un bureau télégraphique central dans le palais même de la bourse de Paris.

C'est de la que partiront tous les fils reliant le temple de Plutus aux principaux établissements financiers de la capitale.

Les travaux vont être immédiatement entrepris et menés avec une activité dévorante, et, d'ici peu, les vélocipédistes-dépêches seront démontés par les dépêches télégraphiques.

Le Constitutionnel annonce que MM. Tirard, Picard, Noël Parfait et de Mahy, membres de la commission de permanence, ont accepté l'invitation à dîner que leur a adressée le maréchal de Mac-Mahon.

L'administration du timbre vient, parait-il, d'acheter le secret de la composition d'une encre absolument indélébile, et qui résiste à l'action de tous les réactifs connus. Elle pourra, grâce à cette découverte, mettre un terme aux nombreuses fautes qui se commettaient au préjudice du trésor, et qui consistaient à rendre au papier timbré ayant déjà servi sa blancheur primitive.

On évaluait à 600,000 fr. environ la perte subie annuellement par le Trésor, par le lavage des timbres dans le seul département de la Seine.

L'emploi de l'encre indélébile va être imposé à tous les officiers publics chargés de la rédaction des actes. Elle sera vendue avec les timbres, et tous les débits et non

Le lieutenant hongrois, M. Lubowitz, qui, au dire d'une correspondance de Strasbourg, devait franchir la frontière en se rendant par la vallée de la Bruche et Schirmech à Raon l'Etape et Lunéville, aurait, à ce qu'il paraît, changé d'itinéraire, attendu que, mercredi dernier, il a traversé notre ville.

Arrivé à Saverne, vers dix heures du matin, il est descendu à l'hôtel du « Soleil d'or », où il a pris un petit repas et fait donner quelques carottes et un peu de son à son cheval.

Après s'être entretenu quelques instants avec un officier de notre garnison, M. Lubowitz a quitté Saverne vers midi, se dirigeant sur Phalsbourg. Il était habillé en civil.

Un nouveau petit accident venait d'arriver à son cheval. Au moment du départ l'on s'aperçut que la pauvre bête boitait un peu. La visite de ses pieds fit découvrir une pierre qui s'était logée entre le sabot et le fer.

Le jury chargé de juger le concours semestriel de sculpture, à l'école des Beaux-Arts, a rendu samedi son verdict. Deux premières médailles ont été données à M. Dominique-Jean-Baptiste Hugues, né à Marsaille et à M. Emile Edouard Feynot, né à Villeneuve-sur-Yonne.

MM. Ernest Charles-Démosthenes Guilbert, et Mombur ont obtenu une mention honorable.

L'Indépendant de Pas annonce que les observations météorologiques inaugurées au Pic du Midi, dans le courant de l'été 1873, et reprises, cette année, au commencement de juin, ne seront point interrompues par la saison rigoureuse. Elles se poursuivront jusqu'aux premiers jours de

janvier sous l'active direction de M. le général de Mansouty, qui s'est dévoué à cette œuvre. Nous connaissons ainsi ce qui se passe dans les régions supérieures, à près de trois mille mètres d'altitude, au moment des grandes crises atmosphériques qui précèdent ou qui suivent les solstices d'hiver.

Le comte Edouard de Mirabeau est mort subitement en Russie, le 8 octobre dernier. Petit fils du vicomte Boniface-Riquetti de Mirabeau, le spirituel député royaliste, petit neveu de Gabriel de Mirabeau, le comte était à peine âgé de 50 ans; il avait épousé il y a quelques années une dame russe et vivait dans ses terres.

On annonce la mort de Mme la comtesse de Gain-Montaignac. Mme la comtesse de Gain-Montaignac est morte dans sa quatre-vingt-seizième année.

Elle était née le 28 décembre 1788 et avait été sous-gouvernante des enfants de France. Elle était la belle-mère du comte de Montbel, l'ancien ministre de Charles X, qui succéda comme ministre des Finances à M. le comte de Chabrol.

Ses obsèques ont eu lieu hier matin à l'église de Saint-Roch.

LA PÊCHE DU HARENG par les canots étentiers de Dieppe laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la quantité des produits. Les grands bancs de harengs ne sont pas encore arrivés. Les grands bateaux vont le pêcher dans les parages de Berghes; ils en ont apporté vendredi, à Dieppe, environ trois mille cinq cents mesures.

Les chiens de mer continuent leurs déprédations; ces ébales sont pêchées en quantités tellement considérables que le prix en est tombé très-bas, et que bientôt, probablement, on ne prendra plus la peine de les mettre en vente.

LE TRUC DE LA MALLE DES INDES, qui a intrigué tant de gens, a été ébruité à Liège, aux soirées de prestidigitacion que donne M. Delille.

Répandant aux débris de M. Delille, un étudiant de cette ville, M. C..., se mit à suivre les séances de l'habile prestidigitateur, cherchant à pénétrer les mystères de la Malice et l'arrachant chaque fois avec la plus scrupuleuse attention. A la représentation de samedi, M. C..., ayant encore été invité par M. Delille à retourner la Malice en tous sens, appuya un doigt indiscret sur un certain panneau du fond, qui céda immédiatement sous l'effort.

Grande fut la surprise du public. M. C..., devint le héros de la soirée. La princesse Félicie vint immédiatement remplacer la Malice que l'Indien Nadir (?) esleva d'assez mauvaise humeur en roulant des yeux féroces.

UN PROCÈS SCANDALEUX à l'horizon : En 1865, une jeune fille âgée de 18 ans et demeurant aujourd'hui à Paris, se mariait avec un nommé Savary. Elle avait à son repentir le lendemain même de son mariage, Savary, qui se laisse aller à des excès de colère épouvantables, l'injurie au moindre mot et la frappe. A la fin de la seconde semaine, la pauvre femme se vit contrainte de fuir devant la rage d'un colosse.

Aime-t-elle toujours son mari? A-t-elle besoin de la voir pour des règlements d'humanité? Le fait est qu'elle vient de se livrer à d'incessants démarches dans le but de le retrouver.

Elle a fini, au bout d'un an, par avoir de ses nouvelles. Mais quelles nouvelles! Savary s'est remarié avec une veuve du nom de Sidonie Marchais, née à Liévin (Pas-de-Calais). On l'a arrêté.

M. François Oswald, à propos de jeu, intercale dans sa chronique théâtrale cet amusant souvenir :

Il y avait, il n'y a pas longtemps de cela, à côté d'un grand théâtre de Paris où l'on jouait alors les grandes pièces militaires, un cercle de joueurs dans lequel on n'aurait qu'au moyen d'un secret de serrurerie qui faisait ouvrir la porte.

Ce petit tripot attirait, entre autres acteurs du théâtre en question, Charles L..., qui venait y perdre régulièrement chaque soir une partie de ses appointements.

Cet acteur avait un ami, lequel, plus raisonnable, cherchait à le détourner de cette ruineuse passion. Il jouait au même théâtre.

Charles L... remplissait alors le rôle d'un général ennemi qui était tué chaque soir à onze heures.

Son ami remplissait le rôle d'un colonel français, c'était lui qui ordonnait aux Français d'enlever les cadavres. Charles L... s'empressait, sitôt que les Français avaient transporté son cadavre dans la coulisse, de courir se déshabiller et se rhabiller pour aller porter son argent au tripot.

Un soir, le colonel français trouva le moyen de faire rester son ami dans le sentier de la vertu.

Le coup de fusil qui le tuait à onze heures, Charles L. tomba.

L'ami entra en scène.

Charles L... joyeux d'être délivré, déboutonna déjà son uniforme, quand, le malin colonel s'approchant de lui, dit :

— N'enlève pas celui-là, je crois qu'il respire encore.

Les figurants regardèrent leur colonel avec étonnement. Il changeait la réplique.

Charles L... n'en revenait pas.

— Fais-moi donc enlever, disait-il tout bas à son ami.

Le colonel continua son rôle.

Charles L... devenait furieux.

— Donne donc l'ordre, coquin !

— Oui, rentra-t-il le colonel, il arrive souvent que ces blessés ont l'aspect de cadavres.

— Mais, anima, on m'attend au cercle !

— Ce pauvre général ! il a peut-être une famille, des enfants... Laissons-le revenir à la vie !

— Mais je te tuerai si tu me fais manquer ma partie !

de m...
resta...
riden...
miné...
d'arg...
remes...
touch...
de la...
truel...
que n...
« U...
tière...
— tem...
fant ?...
L...
— Le...
Abore...
de la...
brusq...
dérab...
d'abor...
— La...
dans l...
respon...
répon...
ses als...
sonna...
que m...
presci...
promp...
— Les...
centie...
se sen...
times...
teurs...
prix...
dans...
sion...
sous...
prunt...
ébran...
voudr...
qu'à...
hausse...
mois...
34 ce...
broye...
desce...
— La...
point...
plus...
bond...
nul h...
recon...
sont...
piole...
comp...
ficiel...
— La...
sidér...
Tout...
achet...
états...
s'étai...
tensi...
coulis...
ou li...
seu...
sembl...
les a...
mau...
de pe...
— Le...
pres...
labor...
vu le...
pour...
rent...
exce...
table...
jouis...
tend...
latio...
— La...
sans...
anim...
de ré...
dure...
les c...
à se...
pres...
acha...
par...
natio...
fois...
100...
rem...
elle...
au d...
mard...
— Le...
enco...
d'ail...
le m...
ques...
— Nu...
à p...
est...
tion...
surd...
pre...
la c...
— Le...
mai...
men...
l'aut...
sur...
les c...
tach...
liu...
pres...
— Le...
res...
en...
ven...
de...
— Le...
de m...
resta...
riden...
miné...
d'arg...
remes...
touch...
de la...
truel...
que n...
« U...
tière...
— tem...
fant ?...
L...
— Le...
Abore...
de la...
brusq...
dérab...
d'abor...
— La...
dans l...
respon...
répon...
ses als...
sonna...
que m...
presci...
promp...
— Les...
centie...
se sen...
times...
teurs...
prix...
dans...
sion...
sous...
prunt...
ébran...
voudr...
qu'à...
hausse...
mois...
34 ce...
broye...
desce...
— La...
point...
plus...
bond...
nul h...
recon...
sont...
piole...
comp...
ficiel...
— La...
sidér...
Tout...
achet...
états...
s'étai...
tensi...
coulis...
ou li...
seu...
sembl...
les a...
mau...
de pe...
— Le...
pres...
labor...
vu le...
pour...
rent...
exce...
table...
jouis...
tend...
latio...
— La...
sans...
anim...
de ré...
dure...
les c...
à se...
pres...
acha...
par...
natio...
fois...
100...
rem...
elle...
au d...
mard...
— Le...
enco...
d'ail...
le m...
ques...
— Nu...
à p...
est...
tion...
surd...
pre...
la c...
— Le...
mai...
men...
l'aut...
sur...
les c...
tach...
liu...
pres...